

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

lagaffe / il y a quatorze années

[LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Aux responsables des clubs,

Le secrétariat général de l'URSTBf asbl vous prie instamment d'aviser vos membres de ne pas téléphoner au bureau au sujet de l'avancement de leur LTS.

Toutes les LTS 2010 sont imprimées, la vérification des dossiers suit son cours. certaines sont facturées et déjà sous enveloppe pour expédition.

Toutefois, l'URSTBf est dans l'impossibilité de libérer les LTS 2010 tant que le Parlement de la CFWB n'a pas entériné la modification de l'article 14.

Le document modificatif a été déposé à la Cour Constitutionnelle (ex-Conseil d'Etat). Cette dernière doit rendre son avis pour le 25/01/2010.

Sur base de cet avis, le Parlement pourra accepter la modification et votera cette dernière fin janvier/début février, avec effet rétroactif au 01/01/2010 pour la validation du carnet de tir.

L. Beauduin
Présidente URSTBf asbl

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

merci Stéph, nous avons reçu aussi la semaine passée l'info de Bernard Lheureux.

Je pense qu'en 2009 nous avons reçu la LTS debut fevrier

Jean-Luc / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Hello,

Faut juste la LTS pour toute compétition au nord du pays.

La première IPSC est prévue le 5/2/2010...

Jean-Luc

lefty / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

A ce jour, puis-je acheter une arme sous LTS 2009 ou faut-il attendre la LTS 2010 ?

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

bonne question !

perso , je pense qu il vaut mieux attendre le "carton" 2010 .

mais si la LTS 2009 , n etait plus valide , alors , tous les possesseurs de mod 9 acquis avec LTS seraient dans l illégalité des le 1 janvier , alors que c est l état qui n a pas fais son boulot a temps

je ne pense pas que cela posera gros problemes , mais tout depend de qui controlera le mod 9 , renvoyé par le vendeur .

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je n'ai pas encore reçu ma LTS 2010 alors que mes documents tout a fait en ordre ont été rentrés début décembre !

Quelqu'un a t'il reçu sa LTS 2010 ????

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

perso , rien non plus

il y a eu un msg de la fede a ce sujet , disant que le decret n avait pas encore été signé , et que ce serait pour fin janvier .

comme ils envoient les lts aux clubs , je vais a Florennes aoc cet apres midi , peut etre quesoeur Anne , ma bonne soeur Anne

il semblerait aussi qu il y a un changement ce ne serais plus 12 tirs sur 9 mois ,mais 12 tirs sur 12 mois . dixit radio trottoir

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

12 tirs sur 12 mois, impossible sans LTS en main !!!!

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ben , dans le msg de l URSTB-F , ils disaient que les cartes de tir pourraient etrs tamponnées avec effet retroactif

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

je vais voir si j ai encore le mail

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Licence de Tireur Sportif - par Webmaster le 12/01/2010 : 15:10

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Aux responsables des clubs,

Le secrétariat général de l'URSTBf asbl vous prie instamment d'aviser vos membres de ne pas téléphoner au bureau au sujet de l'avancement de leur LTS.

Toutes les LTS 2010 sont imprimées, la vérification des dossiers suit son cours. certaines sont facturées et déjà sous enveloppe pour expédition.

Toutefois, l'URSTBf est dans l'impossibilité de libérer les LTS 2010 tant que le Parlement de la CFWB n'a pas entériné la modification de l'article 14.

Le document modificatif a été déposé à la Cour Constitutionnelle (ex-Conseil d'Etat). Cette dernière doit rendre son avis pour le 25/01/2010.

Sur base de cet avis, le Parlement pourra accepter la modification et votera cette dernière fin janvier/début février, avec effet rétroactif au 01/01/2010 pour la validation du carnet de tir.

L. Beauduin
Présidente URSTBf asbl

olivier1967 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Et quand la loie sera votée ,il faudra peut-être encore attendre 15 jours pour que sa passe au moniteur?

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ben oui ,

j ai entendu une autre info via radio trottoir , donc pas verifiable et a prendre pour ce quelle vaut

les prochaines LTS seraient delivrées pour une durée de 5 ans , a l instar de ce qui se ferait en Flandre ,

en finalité , ben quand on les aurat , on saurat ce qu il en est !

donc patience et ne pas accorder du credit aux infos de radio trottoir

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

olivier1967 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

j'espère que les politiciens vont prendre conscience qu'ils sont au service de la population et Qu'ils commencent a bien casser les pieds des tireurs sportifs et récréatifs,alors donnez nous nos Lts SVP

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

olivier1967

j'espère que les politiciens vont prendre conscience qu'ils sont au service de la population et Qu'ils commencent a bien casser les pieds des tireurs sportifs et récréatifs,alors donnez nous nos Lts SVP

mon pauvre ami , te bercerais tu encore de douces illusions ;28
j en verserai bien une larme !
un politichien pense d abord a lui
la population est negligeeable .
que representent en terme electoral 10.000 possesseurs d une Lts ?
peanuts !

sit down and cry !

olivier1967 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Les seules larmes que je pourrais verser,c'est de voir la salaire que les politiciens reçoivent et que donnent-ils en retour?

Pas grand chose de concret pour nous les tireurs.

Ils mettent pour l'instant dans l'illégalité tous les d'étenteurs d'armes qui sont sous modèle n°9.

Si certains de ces politiciens sont juristes de formation,ils ne devraient pas être fier de cette situation que je qualifie d'absurde.

Michel01 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je ne comprend pas qu'un tel foutoir soit encore passe dans la loi pour avoir la LTS.

Pourquoi ne ma encore modifier cette loi avec comme phrase " La LTS peut etre distribuer chaque annee, sauf avis contraire et motive du ministre " Comme cela le probleme aurait et serais regle.

Vu le temps qu'il mettent pour acredite la LTS chaque annee,
le temps qu'il signe un papier pour dire non, la LTS serais deja envoyee.

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Et pourquoi s'y prendre toujours trop tard ????

"Gouverner, c'est prévoir"

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Ben oui pourquoi attendre février pour l'accord etc etc moniteur etc, il y a possibilité de faire les démarches en décembre et voilà.

Ptombale / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Slr,
J'ai envoyé un mail à LUPERTO président, j'attends toujours une réponse. Il me semble que suite à leur élection nos élus sont au service du citoyen et pas le contraire.

Wait and see....

@+Michel

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par Ptombale.

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je le tiens d'un membre de la Fédé namuroise (très bonne source).

A la dernière réunion de la Fédé régionale namuroise il a été dit qu'on ne recevra pas la LTS avant fin février (et encore) car rien n'a encore été "décidé/voté" à la RW.

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Incroyable !!!!!!!

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

et pour l'achat et la vente d'arme comment être sûr que la personne a fait renouveler sa licence ?? ou si il l'a

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Donc il n'est pas possible d'acheter aujourd'hui une arme avec la LTS . La lts 2009 n'est plus valable et la 2010 je ne vais pas la recevoir avant fin février ou début mars.

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

autre question !

nos modèles 9 sont couverts par une LTS valide !

ou la 2009 est out !

quid en cas de contrôle police ?

ou comment mettre les personnes dans l'illégalité à l'insu de leurs plein grés

Édité 1 fois. La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

olivier1967 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

je fais une proposition qui pourrait arranger tout le monde, tant que les autorités n'auront pas donné nos lts 2010, la 2009 reste valable, serait-ce légal? Ce retard n'est pas de notre faute.

Et pour l'année prochaine, se serait bien de recevoir nos lts avec notre carte jaune de membre urstbf.

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je ne peux pas révéler ma "source" mais il **paraîtrait** que dans le texte qui sera voté à la R.W et publié au MB, il aurait un § "indiquant" que la LTS 2009 serait exceptionnellement valable jusqu'à l'obtention de la LTS 2010, afin que les tireurs ne soient pas "hors-la-loi"

Ce serait logique mais... à suivre

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

oui , mais en attendant , il n y a tj pas de textes votés , et nous on est presque des parias , bons pour Cayennes !

CTN75 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

N'ayant que 2 armes pouvant répondre aux normes LTS (le reste n'y répond pas), j'ai pris tout en modèle 4. Et quand je vois toutes les formalités administratives (club, fédé, examens) et les membres qui courent le cachet (ne pas oublier son calendrier) et bien je suis content d'avoir choisi cette option. J'ai toujours été rebelle aux contraintes et je ne m'en porte pas plus mal !

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

A propos des commentaires sur ce forum concernant le renouvellement de la LTS, je me permets d'apporter l'éclairage suivant :

1 - Beaucoup de tireurs mélangent un peu tout et n'importe quoi

La LTS est une compétence de la Communauté Française et non de la RW

2 – Evitez d'écouter "radio trottoir" où circule un nombre invraisemblable d'informations complètement fantaisistes

3 - L'URSTBF se trompe en se limitant à l'art 14 du décret de la Communauté française pour le renouvellement de la LTS. Cet article règle des dispositions transitoires (j'y reviens plus loin)

L'art 6 de ce décret qui prévoit les conditions générales de renouvellement de la LTS fait mention de l'obligation de prouver par le carnet de tir de 12 tirs sur 9 mois

Ce qui est une disposition remplié par les tireurs ayant une LTS portant sur une année complète

4 - les conditions transitoires (art 14) règlent le problème des tireurs qui n'ont pas eu leur licence en janvier et à qui il est impossible de réaliser les 12 tirs concernés

Il faut donc un petit bour de décret "chaque année" pour définir les conditions

Il est fort possible que la CFWB va enfin se décider à régler de manière définitive cette lacune en exigeant par exemple que pour les tireurs n'ayant pas une année complète à partir de l'obtention de la LTS, qu'il leur suffirait de présenter un tir contrôle par mois restant.

On peut espérer un peu de réflexion de leur part pour régler ce problème de manière définitive

En conclusion, rien n'empêche l'URSTBF de renouveler la LTS de tout tireur ayant satisfait, à la condition des 12 tirs sur 9 mois

Il est d'ailleurs paradoxale d'entendre l'URSTBF annoncer que tout tireur n'ayant pas demandé le renouvellement avant le 31embre sera obligé de repasser par la LTS provisoire...

Amusant quand on voit qu'à la mi-février les nouvelles LTS n'ont pas été distribuées.

Ceci étant, il est évident que tous les détenteurs de LTS sont depuis le premier janvier dans une situation équivoque

a - ils ne peuvent plus participer à des compétions officielles

b - ils ne peuvent plus pratiquer la discipline IPSC s'ils n'ont pas un port d'arme délivré par le gouverneur

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

3 - ils ne peuvent plus détenir ni acheter de munitions pour les armes couvertes par un modèle 9 et ne peuvent donc les emmener au stand ; et j'en passe...

Quant à la validation du carnet de tir pour janvier et février, rien n'interdit d'apposer les cachets pour tes tirs qui auraient été contrôlés pendant cette période et il n'est nul besoin d'une disposition rétroactive.

Amitiés à toutes et tous et bons tirs

André Dubuisson
Moniteur ADEPS
3/2049

Charles / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Voilà qui est bien dit .

ah non, j'oubliais , c'est du café qu'il faut

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

OK. RW n'est pas CF. C'est du pareil au même **pour nous** et c'est jouer sur les mots. Mais ca:

En conclusion, rien n'empêche l'URSTBF de renouveler la LTS de tout tireur ayant satisfait, à la condition des 12 tirs sur 9 mois

c'est **aussi** jouer avec les mots et c'est faux.

C'est 12 tirs sur **3 trimestres** (et pas sur 9 mois). Mille excuses, mais c'est la LOI.

Je me trompe?

Pour le reste, attendons la publication au MB du nouveau texte.

Sans rancune

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Dernier point:

*Il est d'ailleurs paradoxale d'entendre l'URSTBF annoncer que tout tireur n'ayant pas demandé le renouvellement avant le 31embre sera obligé de repasser par la LTS provisoire...
Amusant quand on voit qu'à la mi-février les nouvelles LTS n'ont pas été distribuées.*

Je vous invite à VOIR la "Revue Tirs" de juillet-Août 2009 à la page 5 (infos sur la LTS)

LA QUESTION

Un tireur peut-il renouveler sa LTS définitive n'importe quand dans le courant de l'année qui suit?

On y répond:

La réponse est négative..... la LTS n'est plus valide après le 31/12

...Dès lors, il faut avoir demandé son renouvellement au plus tard le jour de son expiration.

Le TS doit de toute façon être en possession d'une LTS pour pratiquer.....

DONC: Si la réponse est négative QUID de son renouvellement?????????????

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bonjour M14

Enfin quelqu'un qui sait lire un texte de loi, oups, sorry, de décret ;-)

Mais vos commentaires n'amènent rien de complémentaire ou de franchement contradictoire à mes propos.

Juste un petit numéro de style :-)

Tout à fait d'accord, la loi écrit bien 3 trimestres ce qui font quand même neuf mois et n'enlève rien à mon commentaire sur le fait que l'URSTBF pouvait parfaitement bien renouveler les LTS des tireurs en ordre sur ce point.

Notez au passage que pour la LTS provisoire il est question de 6 mois et pas deux trimestres ;-)

Tout à fait d'accord avec vous sur le fait que l'URSTBF affirme que la demande de renouvellement doit se faire avant le 31/12, sous prétexte qu'elle n'est plus valable à partir du 31/12... mais moi, je lis dans le décret:

Art. 11. Dans le cas de la cessation de la pratique active du tir sportif, la licence doit être renvoyée à l'autorité émettrice dans les trois mois. Le tireur qui ne respecte pas cette disposition, perd le droit de demander le renouvellement de sa licence lorsqu'il souhaite reprendre ses activités.

Où lisez vous qu'on doit lui imposer le circuit LTS provisoire ?....

Ceci étant sans repasser les épreuves puisque le décret dit aussi *l'épreuve pratique reste valable pour le renouvellement...*

D'accord avec vous c'est aussi jouer sur les mots ;-)

Mon propos n'était toutefois pas de contester cette disposition mais plutôt de montrer "l'humour" dans la démarche où on vous oblige à ne pas rater le 31/12 mais on vous donne votre LTS 2 mois plus tard ;-)

Ceci étant personne ne contredit le fait que tous les détenteurs LTS sont depuis le 1er janvier des hors la loi ;-)

Allez, comme vous dites, sans rancune et bon weekend

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

En complément, ci-dessous les dispositions qui avait été prises en janvier 2009, le 24 pour être précis et qui réglementait le renouvellement des LTS n'ayant pas couvert ue année entière, et uniquement celles-là (!)

(...) pour ce qui concerne le renouvellement des licences de tireur sportif expirant le 31 décembre 2008, les tireurs sportifs concernés devront posséder un carnet de tir attestant de leur participation, au minimum, à un nombre de séances d'entraînement, contrôlées par un moniteur agréé, équivalent à une séance par mois et ce depuis le 1er du mois qui suit la date de délivrance de la licence jusqu'au 31 décembre 2008, sachant que ne peuvent être prises en compte que maximum deux séances par mois et que la participation à une compétition régionale, nationale ou internationale de tir équivaut à l'accomplissement d'une des séances susmentionnées (...)

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Message effacé. Désolé.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par m14.

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

merveilleux , le pied ! faut etre en Belgique pour voir ca !
on nous met dans l illegalité , pour ensuite nous le reprocher !
je ne parle pas de la fede , ne pas se meprendre !

en attendant les championats provinciaux vont commencer sous peu , donc , au FO , avec le k31 , je ne peut pas m entrainer !

il en est de meme pour d autres disciplines ou ma "spouse" et moi sommes inscrits

triste pays ! pauvre Belgique , pauvre Wallonie !

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Y a t'il le même problème en France ou autre pays ?

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

"Il sera possible (voir le prochain Mot de la Présidente qui paraîtra vers le 20/02) de "cacheter" un tir de janvier et, si nécessaire, un de février dès que l'on recevra la nouvelle LTS et son carnet de tir.

En attendant, ceux qui circulent sans LTS valable et avec des armes achetées via un mod 9 sont en contradiction avec la loi."

Là il faut que l'on m'explique : comment valider un tir effectué avec une arme "LTS" en janvier, ou début février, dans des "conditions illégales" ?

Charles / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

Tumb

"Il sera possible (voir le prochain Mot de la Présidente qui paraîtra vers le 20/02) de "cacheter" un tir de janvier et, si nécessaire, un de février dès que l'on recevra la nouvelle LTS et son carnet de tir.

En attendant, ceux qui circulent sans LTS valable et avec des armes achetées via un mod 9 sont en contradiction avec la loi."

Là il faut que l'on m'explique : comment valider un tir effectué avec une arme "LTS" en janvier, ou début février, dans des "conditions illégales" ?

En tirant avec des armes sous modèle 4 tout simplement .

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Contrairement à ce que des "responsables" disent, je ne vois pas pourquoi ayant sur moi, l'original de mon modèle 9, je ne pourrais pas me rendre au stand de tir avec une arme achetée avec une LTS et déclarée.

J'attends des arguments légaux sérieux autres que lisez le machin qui va paraître... dans un magazine... qui n'est pas le "moniteur belge"

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bonjour Aimé

Vous avez tout à fait raison et personnellement je n'ai jamais écrit qu'un détenteur d'arme avec mod.4 ne pouvait plus aller au stand s'il n'avait pas sa LTS

Je ferai une petite "comparaison métaphorique" (qu'est-ce qu'on s'marre) :

Si une vache est un ruminant, un ruminant n'est pas spécifiquement une vache.

Pareil, Si un détenteur avec mod.9 doit bien avoir une LTS, un tireur avec LTS n'est pas d'office un détenteur d'arme avec mod.9

N'allez pas du coup croire que je compare un tireur à une vache si ce n'est que c'est quand même une vache à

lait... pour les finances de l'état.

Amitiés

—

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Oups j'ai mal lu ! J'avais "entrepu" mod.4 et non mod.9

Aimé écrit je ne vois pas pourquoi ayant sur moi, l'original de mon modèle 9, je ne pourrais pas me rendre au stand de tir avec une arme achetée avec une LTS et déclarée

Tout simplement parce que l'expiration de la LTS sonne l'expiration du mod.9 et des avantages qui vont avec : détention armes (de la liste fédérale), munitions correspondantes, port d'arme en IPSC, etc...

Essayez donc lundi d'aller acheter des munitions avec votre LTS 2009....

Sorry pour ma lecture trop rapide

Je cherche le bout d'AR et je le poste de suite

Amitiés

—

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

je ne crois pas qu'un armurier demandera la licence si il a l'habitude de te voir et t'as déjà vendu des munitions avant (ils connaissent la situation) encore moins si tu va au luxembourg

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

AR 8 JUIN 2006 - LOI SUR LES ARMES -

Art. 11. § 1er. La détention d'une arme à feu soumise à autorisation ou des munitions y afférentes est interdite aux particuliers, sans autorisation préalable délivrée par le gouverneur compétent pour la résidence du requérant (...)

Art. 12. L'article 11 ne s'applique pas : (...)

2° aux titulaires d'une licence de tireur sportif pouvant détenir des armes à feu conçues pour le tir sportif et dont la liste est arrêtée par le ministre de la Justice, ainsi que les munitions y afférentes, (...)

(...) Le particulier qui a acquis une arme à feu dans les conditions fixées à l'article 12 (NDLR - LTS ou permis de chasse) est autorisé à continuer à détenir pendant trois ans cette arme après l'expiration du permis de chasse, de la licence de tireur sportif ou du document assimilé sans toutefois pouvoir encore détenir des munitions pour cette arme.

(NDLR - sous entendu : de s'en servir....)

DECRET DE LA CFWB -14 NOV 2006 - VISANT L'OCTROI DE LA LTS

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Art. 10. La licence émise est valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours

Art. 11. Dans le cas de la cessation de la pratique active du tir sportif, la licence doit être renvoyée à l'autorité émettrice dans les trois mois (...)

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

à Simonov

Que voulez-vous que je réponde à ça....

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Au fait, si vous voulez savoir ce qu'on a fait des armes confisquées, ou "abandonnées" lisez l'article en cliquant le lien ci-dessous

[\[www.rtlinfo.be\]](http://www.rtlinfo.be)-

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

Charles

Citation

Tumb

"Il sera possible (voir le prochain Mot de la Présidente qui paraîtra vers le 20/02) de "cacheter" un tir de janvier et, si nécessaire, un de février dès que l'on recevra la nouvelle LTS et son carnet de tir.

En attendant, ceux qui circulent sans LTS valable et avec des armes achetées via un mod 9 sont en contradiction avec la loi."

Là il faut que l'on m'explique : comment valider un tir effectué avec une arme "LTS" en janvier, ou début février, dans des "conditions illégales" ?

En tirant avec des armes sous modèle 4 tout simplement .

Pour en dire une pareille , merci !!! Si modèle 4, pas besoin de LTS !

Bon sérieusement, comment faire passer des armes sous modèle 9 LTS vers le modèle 4 et ne plus avoir à subir toutes ces facéties ?

On aurait gardé l'ancien système d'autorisations, on n'en serait pas là maintenant !

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

A. Dubuisson

Au fait, si vous voulez savoir ce qu'on à fait des armes confisquées, ou "abandonnées" lisez l'article en cliquant le lien ci-dessous

[www.rtlinfo.be]-

De toute beauté !

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je n'ai pas vu dans vos réponses d'argument légal qui empêcherait le détenteur d'une LTS ayant acheté une arme avec une LTS de tirer en 2010 alors qu'il n'a pas reçu sa LTS 2010.

J'admet que n'ayant pas reçu sa LTS 2010, il ne puisse acheter une arme ou des munitions puisqu'il ne peut produire sa LTS 2010. D'accord...

Mais l'article 12 : (...) "Le particulier qui a acquis une arme à feu dans les conditions fixées à l'article 12 (NDLR - LTS ou permis de chasse) est autorisé à continuer à détenir pendant trois ans cette arme après l'expiration du permis de chasse, de la licence de tireur sportif "

Et vous déduisez que pendant les 3 années ou il détient des armes après expiration de sa licence de tireur sportif, il ne pourrait plus tirer ?

Il ne serait pas un "tireur récréatif" au lieu de "sportif" ?

Vous avez vu ça ou ?

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

je crois que l'ont pourra mettre tout les articles que l'ont veux et les faire tourné comme ont l'entend apres il y a la vérité du terrain celui qui a une arme mod.9 continue de tiré avec et a acheté ses munitions et j'attends avec impatience de lire " je reviens d'un concours et j'ai ete interdit de tir car pas de licence 2010 "

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

moi itou Simonov , ce jour la , on va bien se "poiler " :wa

Felix / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

A. Dubuisson

Au fait, si vous voulez savoir ce qu'on à fait des armes confisquées, ou "abandonnées" lisez l'article en cliquant le lien ci-dessous

[\[www.rtlinfo.be\]](http://www.rtlinfo.be)-

j'adore...!

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Quand on a une interprétation personnelle de la Loi il faut suivre son raisonnement jusqu'au bout:

si on ne peut pas/plus tirer avec une arme LTS+Mod.9 (si pas de LTS 2010) on doit rendre **AUSSI** toutes les munitions afférentes à ces armes jusqu'à l'obtention de la LTS 2010... Je parie que tout le monde l'a fait pour être en conformité avec la LOI

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Il fraudrait le faire Manu ,remettre toutes les mun au commissariat pendant le temps de recevoir la lts. Ké bordel d'in village

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Il va falloir faire des études de droit avant d'acheter une arme de tir sportif !

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

oui mais si tu y amene tes cartouches il y a des change que tu ne récupere que les douilles

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Tumb

Il va falloir faire des études de droit avant d'acheter une arme de tir sportif !

Peut-être que c'est le prochain amendement de la Loi sur les armes: obliger les tireurs LTS et... d'autres, à suivre des cours de droit à l'unif. Ca réglerai (en bien) l'achat des armes

Simonov: *oui mais si tu y amènes tes cartouches il y a des chances que tu ne récupères que les douilles*

Pas certain au prix actuel du cuivre

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ben oui j'ai du me retenir au club la police fait partie des grosses tete alors faut en gardé sous la langue

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Mon Cher Aimé

J'adore les gens qui font semblant de ne pas comprendre ou qui ne savent pas lire une phrase en entier.

Je répète donc :

(...)est autorisé à continuer à détenir pendant trois ans cette arme après l'expiration du permis de chasse, de la licence de tireur sportif ou du document assimilé **sans toutefois pouvoir encore détenir des munitions** pour cette arme.

Voyez-vous maintenant l'argument légal ?

Amitiés

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Questions bêtes: j'achète une arme sous LTS et je fais en même temps (ça me permet de disposer de l'arme de suite et éviter le retard du renouvellement de la LTS) une demande "gouverneur" Mod.4. Possible? légal ou pas?

Si oui, puisque j'ai fait la demande Mod.4 et que je possède DEJA l'arme, puis-je garder les munitions jusque obtention de la nouvelle LTS (en cas de retard de livraison de celle-ci)?

Peut-on me refuser l'auto Mod. 4 si déjà possesseur de l'arme avec la LTS?

Merci de m'éclairer, si... quelqu'un a la bonne réponse.

PS. Une arme ne peut être enregistrée au nom de deux personnes, mais deux autos pour la même arme, aucun texte n'y interdit dans la LOI, dont ma question. Je signale que j'ai 4 armes dites auparavant "de guerre" qui sont entrées sous LTS et dont je dispose tjs de l'ancien Mod.4 (qui est tjs valable) suite à la réponse du bureau du

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

gouverneur: "l'auto mod. 4 vous appartient. C'est à vous. Gardez-le."

—
—

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Les anciens mod.4 sont toujours valables ? Pourquoi ?

Finalement, ce serait logique : de l'ancien mod.4 illimité dans le temps , on nous a fait passer au mod.4 valable 5 ans ou à la LTS et maintenant le mod.4 redevient illimité dans le temps.

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ben , ayant regularisé mon artillerie a l époque , j ai donc reçu en retour des mod 4 , comme j ai du payer 105 E , meme si une partie de ces armes pouvaient tomber sous LTS , ben j ai payé et décidé a ce moment de ne rien changer avant 4 ans et 364 jours !

j ai payé pour !

entretemps la loi a changé , les autors pour 5 ans sont devenues a perpete , donc , rien ne changera pour ceux la , sauf peut etre le jour ou j aurais un petit jardin au dessus du ventre (je n aime pas les pissenlits) je prefere qu on y mette toutes les photos des nana que j ai connues ! il faudras prevoir beaucoup de place !

le seul ennui actuellement sont les pétoires achetées apres avec LTS .

m enfin , ca ne va quand meme pas durer des siecles , cette cagade , d ici 2/3 semaines , ca devrais etre réglé

—
—

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

m enfin , ca ne va quand meme pas durer des siecles , cette cagade , d ici 2/3 semaines , ca devrais etre réglé[/quote]

Mais si chaque année il recul de 5 à 6 semaines ,la il y a un probleme et il faut pas venir me dire le ministre est nouveau il connait le dossier.

ou allons nous alors "hien" !!!!!

—
—

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

mon cher André

Ben oui, je tire au pistolet 22 acheté comme la loi le prévoit avec une LTS et j'avais dans ma voiture le papier modèle 9 de sa déclaration.

Une LTS que j'ai renouvelé dans mon club ou il y a un commerce d'arme.

Qui me refuse de me vendre hier un pistolet car je n'ai pas reçu ma LTS 2010 et m'aurait sans doute refusé de me vendre des cartouches 22 sous LTS.

J'ai donc tiré des cartouches 22 que j'avais acheté avec le modèle 4 de ma vieille carabine 22...

Au plaisir...

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bonjour Aimé

Vous avez mis le doigt où ça fait mal et éclairé ainsi le ridicule (et si il n'y avait que ça...) de cette disposition (plus de munitions).

De fait, le tireur qui détient par exemple un revolver en cal. 22 obligatoirement avec un mod.4 (pas de mod.9 pour ce type d'arme) et qui ne peut plus détenir de munitions pour son pistolet cal.22 sous mod.9 dans le cas de non renouvellement de la LTS pourra quand même toujours acheter des 22....

Faudra qu'il écrive sur chaque cartouche "*Mun for Pistol*"

Amitiés spotives

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

c est quand meme un univers Kafkaien la Belgique , avec le roi UBU qui caracole tous les 4 ans a sa tête ,on va pas y mettre le terme Mouarffff !

de quoi vous plaignez vous ?

nos ministres ont le savoir et la competence universelle :jac

il font même concurrence au cirque Barnum

on gagne plus beaucoup , mais on rigole bien

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

OUPS ! ERRATUM

ne lisez pas

*Faudra qu'il écrive sur chaque cartouche "*Mun for Pistol*"*

mais bien

*Faudra qu'il écrive sur chaque cartouche "**NO Mun for Pistol**"*

Ils vont nous faire devenir chèvre avec ces législations à géométrie variable.

Tumb / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Un vieux copain du CTB et du TNT me disait il y a vingt ans : "arvin tout cha et akate èn pèk" (en français dans le texte pour ceux qui ne sont pas ch'ti : "revends tout ça et achète une canne à pêche".

Toujours pas d'idée pour répondre à notre question (M14 et moi même)?

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

A propos de la validité des "anciens" mod.4 le moins qu'on peut en dire est qu'il y a du mou dans le manche.

ACTE 1 - La loi de 2006 prévoyait que toute arme détenue avec un modèle 4 de plus de 5 ans devait faire l'objet d'une nouvelle demande de détention ou de les passer en mod.9 s'il elle faisait partie de la liste de l'AR et détenue par un Tireur sportif (LTS)

Les nouveaux mod.4 délivrés sont alors limités à une validité de 5 ans.

ACTE 2 - Je ne sais plus quand (peu importe) une modification de l'AR annule la durée limitée des nouveaux mod.4 qui deviennent alors (on parle des nouveaux mod.4 renouvelés) à durée illimitée. On ajoute qu'il appartient au Gouverneur de vérifier tous les 5 ans la validité des motifs invoqués à la détention

ACTE 3 -Il semble alors que les anciens mod.4 qui n'avaient pas 5 ans au moment de la loi redeviennent également à durée illimitée et ne nécessite plus une demande de renouvellement. (???)

ACTE 4 - la meilleure est que dans la mesure où le mod.4 retrouve son statut de durée illimitée (comme avant la nouvelle loi), les armes "saisies" ou abandonnés "volontairement" alors qu'un mod.4 en autorisait la détention devraient être restituées à leurs propriétaires...

Je crois savoir qu'il y aurait des procédures en cours en demande de dédommagement...

Bonjour l'ambiance.

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Pour être complet il ne faut pas confondre demande de renouvellement et l'obligation faite par la loi qui était de de "re-déclarer" avant le 30 septembre 2008 toutes les armes détenues....

Un des objectifs de cette loi, outre foutre la trouille aux gens qui se sont empressés de se débarrasser de leurs vieilles pétoires, était en effet de recenser les armes en circulation.

Pas sûre que sur ce point l'objectif ait été atteint et à la lumière de l'actualité, c'est un doux euphémisme....

Jean-Philippe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Et les LTS du coté flamand, les ont ils reçue ?

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

Tumb

Un vieux copain du CTB et du TNT me disait il y a vingt ans : "arvin tout cha et akate èn pèk" (en français dans le texte pour ceux qui ne sont pas ch'ti : "revends tout ça et achète une canne à pêche". Toujours pas d'idée pour répondre à notre question (M14 et moi même)?

tu connais un bon coin pour la truite ? j ai deja les cannes a peche !
pour les asticots , faut pas de LPS (licence de pecheur sportif), enfin pas encore

pour ta question , a mon avis y a pas de problemes , tu demande un mod 4 au gouverneur , en joignant copie de ton mod 9 et de ta LTS , et carte de membre du club , en expliquant le pourquoi
l ennui , ce sera 65 E indexé par arme et xxxxx mois d attente

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

jpgdx / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Pfouuuuut le gars,

Au réveil d'une petite sieste de St Valentin, je "monte sur le forum" et qu'est-ce que je m'aperçois-je ????

Mais vous êtes masos !!!

Vous jouez à vous faire du mal...

Pas bon pour le moral, tout ça...

...Et c'est pas ça qui va faire avancer le schmili... shlimi...schimilimili...blick;28

Allez, pour changer l'ambiance...

Un cheval et un âne se rencontrent, le premier demande "Comment t'appelles-tu ?"

"Bob", dit l'âne

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

On se fait pas du mal: on rit jaune

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

BOB l'éponge ?

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

super les chansons de Bob

jpgdx / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

lagaffe

BOB l'éponge ?

Be non, Bob dit l'âne...

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ben oui , Bob Dylan

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

m'enfin dit Lagaffe

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

A PROPOS DES AUTRES

Comparons ds choses comparables et restons un instant en Communauté Française Walonie Bruxelles.

Nos confrères de la fédé tir au **clays ont renouvelé les LTS de ses tireurs en ordre avec l'art 6 depuis décembre 2009.**

Ils dépendent du même décret que l'URSTBF mais eu, ils lisent simplement la loi sans "poidecutter" sur les envtueles états d'âme du ministre Antoine ou de l'humeur de la présidente e l'URSTBF....

En Flandre, la LTS est éditée pour 5 ans avec l'apposition d'un timbre tous les ans pour les tireurs en ordre

En France, pour répondre à la question d'un internaute, je crois savoir que la LTS est valable 3 ans; en tous cas, le carnet de tir couvre 3 ans et se limite à 6 tirs par an (de mémoire)

Voilà, que votre soirée soit belle.

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Je fatigue moi...

lisez **POILDECUTTER**

J'aurais pu aussi écrire "*enculer les mouches*" mais je trouvais ça peu courtois pour notre présidente, même si elle ne prend même pas la peine de répondre aux membres qui lui ont développé en long et en large par courrier, les mêmes propos que j'ai développés sur le sujet.

Tout au plus aurons nous droit à un mot dans la Revue TIRs dans laquelle il sera une fois de plus écrit un peu de tout et de n'importe quoi sur ce sujet.

J'attends avec impatience qu'elle y affirme comme soit disant sous-entendu plus haut dans ce forum que le ministre Antoine n'y connaît rien aux armes... Je crois qu'il attend ça aussi....

Jean-Philippe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

A. Dubuisson

A PROPOS DES AUTRES

.....En Flandre, la LTS est éditée pour 5 ans avec l'apposition d'un timbre tous les ans pour les tireurs en ordre.....

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Exacte je reviens de l'IPSC (qu'apparemment je n'ai plus le droit de pratiquer) en Flandre, ils ont reçu leur timbre, et ils sont en ordre avec la loi.

Aussi, un amis policier du club, m'a certifier que pour les truands, rien de changé, ils circulent toujours avec leurs armes illégales pour faire leurs braquages. Lorsqu'ils se font pincer, ils sont relâchés, faute de place dans les prisons. Ils sont très satisfaits de leur situation.

Pourquoi on s'inquiète nous ? Il n'y a pas de raison !

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

André,

Pour autant que je me souvienne, la France c'est en tout 12 cases sur leur LTS pour plusieurs années.(3 ou même 4)

Mais y a un malin "poildecuter" qui a décidé que 12 c'était 12, et que ce serait donc 12 tirs par an. Nos "responsables" sont atteints de sociopathie, une petite recherche sur google vous éclairera...

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Tout bon ,je viens de lire sociopathie , mais il y en sûrement d'autres qui sont dans le même cas .

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

jpdjx

Pfouuuut le gars,

***Au réveil d'une petite sieste de St Valentin, je "monte sur le forum" et qu'est-ce que je m'aperçois-je
????***

Mais vous êtes masos !!!

Vous jouez à vous faire du mal...

Pas bon pour le moral, tout ça...

...Et c'est pas ça qui va faire avancer le schmili... shlimi...schimilimili...blick;28

Allez, pour changer l'ambiance...

Un cheval et un âne se rencontrent, le premier demande "Comment t'appelles-tu ?"

"Bob", dit l'âne

J.P.

Pas bon pour le moral mais bon pour le Forum. Ca lui donne la pêche

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

il y a quand meme quelque chose qui ressort de ce debat et qui me chiffone !

si j ai bien compris :

seuls les tireurs possedant une LTS peuvent participer a une competition ?

les tireurs recreatifs/de loisir , malgres le fait de leur appartenance a la federation , et disposant d un mod 4 , ne peuvent pas !

quand aux possesseurs d une LTS a part les 12 tirs controllés , rien ne les obligent a participera une compete

c est quoi pour un binz ?

il a tj été considéré , que les tireurs recreatifs/de loisirs etaient un reservoir pour des futurs competeurs .

un tireur recreatif , peut parfaitement aimer le tir , le pratiquer , et puis un jour se sentant pret ,avoir envie d aller jouer dans la cour des "grands ?"

alors , dans le cas de j phillipe , pas de lts = pas de competition ?

donc porte fermée a tout nouvel arrivant ?

c est pas comme ca qu on assurera une releve !

je me demande aussi , si en etant membre a l urstb-f ,et ayant une Lts , si je peut aussi m inscrire a la fede Flamande et avoir une lts la aussi , pour les tirs conrollés LTS Neerlandophone , ben y a Wavre !

ik spreek ook vlams , dus, ik zal geen probleme hebben !

Jean-Luc / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

Jean-Philippe

Exacte je reviens de l'IPSC (qu'apparemment je n'ai plus le droit de pratiquer) en Flandre

Bonjour,

En fait, la LTS est obligatoire en Flandre pour participer aux compétitions, IPSC ou autres, ce n'est pas le cas chez nous.

Jean-Luc

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

oui, on peut s'inscrire à la fédé flamande, les fichiers LTS ne sont pas "croisés"...
Passer les examens en flamand ????

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bonjour,

Je me permets de vous faire suivre le flash 02/2010... qui libère les LTS 2010.

p.o. CA de l'URSTBf

Secrétariat URSTBf asbl
rue de la Gare du Nord 5
B-6530 THUIN
tél 071/59 64 57
fax 071/59 64 67
secretariat@urstbf.org
www.urstbf.org

Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique – Aile Francophone asbl
siège social: rue de la Gare du Nord 5 à B-6530 THUIN – Entreprise n° 418.483.239
sous le haut patronage de S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et au COIB
Fédération sportive reconnue par l'Exécutif de la Communauté Française
flash 01 20100215 LTS 15/02/2010 - 10:12 1
Flash n° 2/2010
LTS à l'expédition ce jour... 15/02/2010
Aux responsables des clubs,
La Présidente de l'URSTBf asbl sur base du Procès-Verbal Provisoire de la
séance plénière du 10/02/2010 au Parlement de la CFWB décide, avec accord du
CA de la fédération, de libérer toutes les Licences de Tireurs Sportifs 2010.
Les LTS sont validées à la date du 01/01/2010, dès lors les séances de tir
contrôlées peuvent être validées sur les carnets de tir avec effet rétroactif.

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

alors la youpie comme dirait l'autre

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Donc ,après reception de ma carte 2010 je suis en ordre pour 319 jours

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bravo l'URSTBF!

On a gardé sous le coude pendant un mois et demi les LTS qui pouvaient être renouvelées aux tireurs satisfaisant à la condition des 12 tirs sur 9 mois et ce, et j'insiste, sans raison officielle à par peut être qu'on préfère tout faire d'un coup.....

Par contre aujourd'hui, à en croire un flash du CA, on libère des LTS je cite :

sur base du Procès-Verbal Provisoire de la séance plénière du 10/02/2010 au Parlement de la CFWB

Pour mémoire, un arrêté n'a valeur exécutoire qu'à partir de sa publication au Moniteur

Bravo à l'URSTBF, faut oser

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

encore une semaine pour la recevoir et s'est reparti comme avant , la je suis en manque j'achete si quelqu'un vend et j'ai ceci a vendre ou a échangé allé allé du mouvement svp

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

aller , positivons un peu , les LTS arrivent , ca fais une belle epine hors des pieds !

les autres considerations ne sont pas de notre ressort , c est la cuisine interne de la fede .

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

C'est vrai !

Avoir laissé des centaines de tireurs sportifs mariner sans raison valable pendant près de deux mois dans l'illégalité, c'est de la cuisine interne.

Faudrait peut être alors penser à changer de cuisiniers....

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Et si tous les Wallons s'incraient à la fédé neerlandophone. une fédé pour toute la Belgique

simonov / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

ou ne mettons pas tout les œufs dans le même panier et profitons d'une nouvelle demande pour faire passé certaine armes en mod.4 comme ca ont ne paie qu'une seule demande et l'année prochaine ont sera a l'abri j'ai deja mis dans l'agenda du pc au 15 decembre " acheté stock de mun. en tout calibre " car comme chaque année elle arrive plus tard

m14 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

A. Dubuisson

C'est vrai !

Avoir laissé des centaines de tireurs sportifs mariner sans raison valable pendant près de deux mois dans l'illégalité, c'est de la cuisine interne.

Faudrait peut être alors penser à changer de cuisiniers....

;21

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Rien que le cuistos ou tout le staff de la cuisine

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

A. Dubuisson / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Pour ma part je n'ai fait que répondre de manière imagée à Lagaffe qui faisait allusion à une cuisine intérieure... qui sert quand même quelques milliers de convives...

J'aurais pu écre que le plat avait cramé...

Il n'empêche qu'on essaye de comprendre ces attitudes discordantes dans le chef du CA de l'URSTBF

Méconnaissance, excès de précaution ?...

En tous cas on ne comprend plus quand tout se débloquerait sur une simple photocopie d'un PV provisoire.....

Ceci dit je ne crierai jamais haro sur les comitards d'asbl qui ont souvent beaucoup de mal à être compris, voire en ce cas précis, à se faire comprendre.

Maintenant, quand on brigue une fonction dirigeante dans une société, on doit s'attendre inévitablement à la critique et des questionnements et la moindre des choses est de répondre de manière intelligente et on ne peut pas dire que la fédération ait fait preuve d'un réel talent de communicateur en la matière....

Et pour finir sur une note culinaire, "la critique est aisée mais l'art (culinaire) est difficile.
(mais on n'oblige personne à devenir cuisinier....)

CTN75 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Citation

A. Dubuisson

C'est vrai !

Avoir laissé des centaines de tireurs sportifs mariner sans raison valable pendant près de deux mois dans l'illégalité, c'est de la cuisine interne.

Faudrait peut être alors penser à changer de cuisiniers....

Sans perdre de vue qu'il y a toujours des politiciens qui souhaiteraient qu'il n'y aie plus de couteaux dans la cuisine

aimé / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Surtout que le texte publié par l'asbl est :

La Présidente de l'URSTBF asbl sur base du Procès-Verbal Provisoire de la séance plénière du 10/02/2010 au Parlement de la CFWB décide, avec accord du CA de la fédération, de libérer toutes les Licences de Tireurs Sportifs 2010.

Ce qui donnerait à la chef "cuisinière" des pouvoirs qui devraient être ceux de l'ensemble du Conseil d'administration dont le pouvoir est collégial ! voir la loi sur les asbl et les Statuts de cette asbl.

On est ici dans la dictature d'une république bananière.

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

Cela devrait être rédigé ainsi :

Le CA a pris la décision ...etc

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Et pour finir sur une note culinaire, "la critique est aisée mais l'art (culinaire) est difficile.
(mais on n'oblige personne à devenir cuisinier....)

je reviens de mon petit shopping chez Cora , avec une nouvelle friteuse sous le bras , l'autre ayant rendu l'âme hier .

me voilà prêt pour "ma " cuisine

en ce qui concerne la LTS , je ne critique personne , ni aucuns des intervenants de ce forum , et pour l'avoir moi même ressenti , ça laisse quand même un certain malaise tout ça , et que ça peut pousser à une certaine démotivation , de ne plus savoir sur quel pied danser !

je pense qu'on pourrait envisager plusieurs cas de figure pour éviter la répétition de ce problème assez récurrent .

ex : la LTS 2010 serait valide pour tout ce qui est achats et bien sûr tirs contrôlés jusqu'au 31 décembre 2010 , elle resterait valide du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 ou date de l'AG urstb-f pour la détention et participation aux compétitions diverses & achat des munitions affaissant aux mod 9 détenus par LTS , mais pas d'achats d'armes . cela permettrait d'éviter les coups de retard divers .

2^{ème} suggestion , obtenir un système de LTS pour 3/4/5 ans comme les flamands , ça a un timbre coûterait moins cher que la réédition d'une nouvelle carte , il suffirait alors de renvoyer en décembre le carnet de tir , et recevoir en retour un nouveau carnet timbré , qui devrait alors accompagner la LTS pour être valide .

et alors , il ne faudrait plus aller "mendier" un P@#*\$*n de décret ou d'arrêté quelconque chaque année ! et ainsi "disturber " le précieux temps du ministre

je suggérerai donc au c.a. de l'Urstb-f de se pencher sur la question , il reste 10 1/2 mois avant la LTS 2011 .

je pense que beaucoup y retrouveraient leur bonheur

ce n'est qu'un avis perso , je ne dit pas le meilleur , mais on peut y penser

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

msg effacé car doublon **gras gras gras**

Édité 2 fois(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

Charles / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

la mise en gras des caracteres est de moi .

Et en cuisine , manger gras n'est pas bon pour la santé ...

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

d accord , mais un steak sans sauce , est comme une femme sans poitrine !

ok , je sort !

giacojp / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

De toute facon Gaston tu peux pas tirer un coup ta pas ta LTS

lagaffe / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

si , j ai encore ma licence de tireur se*uel ! na !
et avec des mun viagra , c est de la mouche a tous les coups
et c est pas considéré comme dopage tralala lalere
et pour les autres pétoires , j ai des mod 4 , re na !

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a quatorze années et a été effectuée par lagaffe.

dehaut / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Pour ceux qui ont la possibilité de lire le nouveau projet de statut et ROI de l'URSTBF vous devriez remarquer qu'elle en vient a une "obligation" de possession de LTS pour tous sans exception...

vae victis

BM0847 / il y a quatorze années

[Re: LTS vérification, traitement informatique, distribution.](#)

Bonjour a tous & toutes,

Tir Européen / Vos demandes de renseignement

LTS vérification, traitement informatique, distribution.

N'étant plus affilié a l'URTSBF , mais a la FFTIR , j'ai posé la question au responsable de Police Fédérale qui s'occupe des Armes :

Si je veux acquérir une arme en Belgique , j'envoie une demande au Gouverneur et comme j'ai déjà une flopée de Mod4 new Look ainsi qu'une Carte européenne en cour de validité ainsi qu'une licence de Tir d'une Fédération reconnue internationalement , le gouverneur m'accordera mon Modele 4 sans Problemes.....
